

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/365/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MISE EN SERVICE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DE DEUX ONDULEURS(UPS) IDENTIQUES, MUNIS CHACUN D'ARMOIRES DE BATTERIES ADDITIONNELLES.

Date de Publication : 10/01/2024
Date d'ouverture des offres : 29/01/2024

1. Objet.

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées « **Pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs de deux onduleurs (UPS) identiques, munis chacun d'armoires de batteries additionnelles** », dont les spécifications techniques se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds de l'OBR, exercice 2023-2024.

3. Spécification du Marché

La passation du présent marché sera conduite par Appel d'Offres national Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un (1) seul lot.

5. Délai d'exécution

Le délai de fourniture, d'installation, de mise en service et de formation des utilisateurs de deux (2) onduleurs (UPS) identiques munis chacun d'armoires de batteries additionnelles conformément aux spécifications techniques du DAO, est

fixé à quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires, à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché. Ne peut participer à cet appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics du Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h00' puis de 14h00' à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements, sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF) non remboursables, versés sur le compte n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le .../.../2024 à 09h 30 minutes. Elles porteront obligatoirement la mention : Dossier D'Appel d'Offres national Ouvert n°DNCMP/365/F/2023-2024 pour « La fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs de deux (2) onduleurs (UPS) identiques munis chacun d'armoires de batteries additionnelles », A n'ouvrir qu'en séance publique du 29/01/2024, à 10h 00' heure locale.

L'ouverture des offres aura lieu le 29/11/2024, à 10h 00' heure locale, dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité. L'ouverture des offres techniques et financières se fera en un seul temps.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics peut assister à la séance d'ouverture des offres.

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (120) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission de deux millions cinq cent mille (2.500.000 FBU) est exigée. La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais et est délivrée par une institution financière agréée par la BRB. Les soumissionnaires devront préciser l'adresse physique et électronique de l'institution financière émettrice de ladite garantie. Cette garantie expirera 30 jours après la durée de validité des offres.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage dix (10) jours calendaires au plus tard avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 28/11/2024

LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX

Gérard HASABAMAHO

